LE TOUT EN 6 ÉTAPES :

1 **Je propose mon idée**
(11 – 31 octobre)

2 **Analyse des projets**
(1 Novembre – 6 décembre)

3 **Je vote** (6 décembre – 15 décembre)

4 **Annonce des lauréats** (17 décembre)

5 **Passage en conseil municipal** (février 2022)

6 **Réalisations des projets retenus** (2022)

JE PROPOSE : [DU 11 AU 31 OCTOBRE]

Qui propose son idée ?

- Toute personne de plus de 16 ans résidant ou ayant une activité à Saint-Denis
- Particuliers, collectif de citoyens et associations domiciliés à Saint-Denis

Quels types d'idées ?

- Les projets doivent respecter les critères du règlement du budget participatif et le champ de compétences de la commune (à découvrir sur saintdenis.re/bp) et justifier d'un intérêt général

Comment déposer mon idée ?

- Depuis chez moi, sur le site saintdenis.re/bp
- Se rendre aux points d'accompagnement numériques mis à disposition dans la ville.

QUELLES SONT LES COMPÉTENCES DE LA MAIRIE ?

Champs de compétences de la mairie

JE VOTE : [DU 6 AU 15 DÉCEMBRE]

Où prendre connaissance des projets ?

- Sur le site saintdenis.re/bp
- Les porteurs de projets sélectionnés après la phase d'analyse pourront mener campagne par ses propres moyens (à l'aide du Kit de communication la mairie) et lors des rencontres organisées pour l'évenement.

Qui pourra voter ?

- Toute personne de plus de 16 ans résidant ou ayant une activité à Saint-Denis.

Pour combien de projets ?

- 5, avec un ordre de priorité : Classez vos projets préférés afin de déterminer les projets les plus populaires par un système de points.

Comment ?

- Depuis chez moi, sur le site saintdenis.re/bp
- Se rendre aux points d'accompagnement numériques mis à disposition dans la ville.
- Créer un compte utilisateur

COMMENT FAIRE POUR PROPOSER UN PROJET RECEVABLE?

Le projet doit respecter le réglement du budget participatif, justifier de l'intérêt général, entrer dans le champs de compétences de la mairie et être une dépense au budget d'investissement

INVESTISSEMENT VS FONCTIONNEMENT ?

A hauteur de 1,5M d'euros et 80 000 euros par projet, le budget participatif prend en charge les dépenses d'investissement qui permettent de financer des constructions, aménagements, machines, mobilier, équipements etc... mais pas les dépenses de fonctionnement (les salaires, les achats de fournitures, les consommables, etc...)

LE MOT DE LA MAIRE

Madame, Monsieur,

Pour notre équipe municipale, il est important
que les Dionysiennes et Dionysiens soient des acteurs
de leur quartier et de leur ville.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous présenter un dispositif
qui n'existe pas encore à la Réunion : le budget participatif.
C'est une formule simple qui va permettre à chacun.e
de proposer des projets qui ont vocation
à transformer leur environnement immédiat.

Nous avons tous des rêves, des besoins pour améliorer
notre quotidien et celui de nos voisins,
de nos enfants, de nos gramounes.
Nous avons tous des idées sur comment faire
de Saint-Denis une ville où il fait bon vivre.

Le Budget Participatif va vous permettre
de proposer vos projets et ensuite de choisir parmi
tous les projets déposés par les citoyen.nes ceux que vous
voulez voir réaliser sur Saint-Denis.

Tout se passe sur une plateforme numérique spécialement
conçue pour cela. Mais nous irons aussi à votre rencontre
pour vous accompagner dans le dépôt de projet
pour celles et ceux qui ne sont pas encore à l'aise
avec l'outil informatique.

C'est une vraie chance pour chacun.e de nous,
une vraie opportunité d'agir ensemble, pour notre ville,
au service de l'intérêt général.
J'espère donc que vous serez curieux, que vous oserez
partager vos projets avec nous, avec vos voisins,
avec l'ensemble des Dionysien.nes.
Je suis, pour ma part, pleine d'enthousiasme
à l'idée de les découvrir.

Avec toute ma considération,
Ericka Bareigts - Maire de Saint-Denis

PARTICIPEZ AU SAINT-DENIS DE DEMAIN
PROPOSEZ VOS SUPERS PROJETS !

DÉPÔT EN LIGNE
DU 11 AU 31 OCT. 21

BUDGET 2021
PARTICIPATIF

WWW.SAINTDENIS.RE/BP

VILLE DE SAINT DENIS

Capitale Outre-mer en Mouvement

PARTICIPEZ AU SAINT-DENIS DE DEMAIN
PROPOSEZ VOS SUPERS PROJETS !

DÉPÔT EN LIGNE
DU 11 AU 31 OCT. 21

WWW.SAINTDENIS.RE/BP

VILLE DE SAINT DENIS

Capitale Outre-mer en Mouvement

BUDGET 2021
PARTICIPATIF